

**LES INONDATIONS**

---

# Que faire avant, pendant et après

**À CONSERVER**



**VILLE DE  
SAINT-JEAN-  
SUR-RICHELIEU**



Photo: Daniel Desroches

**Les dommages causés par les inondations, coûtent aux contribuables canadiens des millions de dollars par année. Les divers paliers de gouvernement, dont votre municipalité, s'appliquent à réduire les risques d'inondations, mais la sécurité personnelle repose d'abord et avant tout sur les épaules de chaque individu. Il incombe à chacun de vous, de tout mettre en œuvre pour protéger les membres de votre famille et votre demeure.**

**Voici donc quelques conseils pour vous aider à réagir adéquatement en cas d'inondations puisque quelques précautions suffisent pour mettre toutes les chances de votre côté.**

## **LA MUNICIPALITÉ PRÊTE À TOUTE ÉVENTUALITÉ**

Le **Plan municipal de sécurité civile** de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, précise les risques de sinistres qui menacent la sécurité de la population afin que celle-ci soit mieux préparée, permet de contrôler les effets de ceux-ci tout en favorisant les mesures préventives adéquates. Les inondations causées par une pluie abondante ou par le débordement de la rivière comptent parmi les risques les plus susceptibles de se manifester à Saint-Jean-sur-Richelieu.

### **CONDITIONS FAVORABLES AUX INONDATIONS:**

*un vent du sud, qui peut faire augmenter de 0,15 m/6 po le niveau de la rivière; des pluies abondantes avant ou pendant la période d'inondation et la fonte rapide des neiges. La quantité de neige dans les montagnes autour du lac Champlain est déterminante.*

## LES MESURES PRÉVENTIVES

Dès février, l'organisation municipale de sécurité civile se met en place afin de surveiller de près l'évolution de la situation. Ce comité réunit principalement la Direction générale, les directions Police, Incendies, Travaux publics, Infrastructures et gestion des eaux, Urbanisme et Communications.

Sur le terrain, diverses interventions se mettent en place: enregistrement quotidien du niveau de l'eau, installation de pompes auxiliaires d'appoint, nettoyage des réseaux, rondes d'observation, élévation des routes, livraison de sacs de sable etc.

Il est reconnu que lors d'une inondation, le niveau de l'eau peut monter brusquement. Il ne faut pas attendre que le niveau de l'eau ait atteint une hauteur critique avant d'agir.

### OÙ TROUVER L'INFORMATION?

Que ce soit pour une inondation ou autre sinistre :

**[www.sjsr.ca](http://www.sjsr.ca)**



#### ► S'il y a un sinistre en cours :

Dès la page d'accueil, on pourra obtenir les détails dans la section **ACTUALITÉS**.

#### ► Si la Ville déclenche les mesures d'urgence :

Dès la page d'accueil, un bandeau d'alerte avisera les internautes.

#### ► S'il n'y a pas de sinistre en cours :

Pour prendre connaissance de coordonnées et conseils utiles, consultez la page *Sécurité civile et mesures d'urgence*, accessible via le menu *Activités et services/ Sécurité civile et mesures d'urgence*.

## LES ZONES À RISQUE

---

Il existe deux périodes de l'année où le risque d'inondations est susceptible de se manifester : lors du dégel du printemps au début du mois de mars (petites rivières et ruisseaux) et lors de la période de crue des eaux vers la fin avril (rivière Richelieu).

La zone inondable du secteur de Saint-Jean s'étend des limites du Pont Gouin en direction sud, jusqu'aux limites sud de la Ville soit la rue Bourne ; dans Saint-Athanase nord, la zone s'étend des limites nord de la Ville jusqu'à l'école secondaire Marcellin-Champagnat ; dans Saint-Athanase sud et Iberville, des limites sud du secteur Saint-Athanase jusqu'au pont Gouin ; dans le secteur Saint-Luc, plusieurs portions de rues de l'île Sainte-Thérèse sont concernées.



4

## SUIVRE LE NIVEAU DE LA RIVIÈRE

---

Une station hydrométrique, opérée par Environnement Canada, est installée près de la marina Le Nautique Saint-Jean dans le Vieux-Saint-Jean. En période de crue des eaux, le personnel de la Division gestion des eaux assure un suivi quotidien des niveaux de la rivière.

Il est possible de connaître en ligne le niveau de la rivière Richelieu au [www.sjsr.ca/cruces](http://www.sjsr.ca/cruces)

**[ 450 357-2400 ]**

Ce numéro est activé lorsqu'un sinistre requiert la mise en place des interventions de mesures d'urgence.

## QUE FAIRE AVANT UNE INONDATION?

---

- ▶ Soyez à l'écoute des prévisions météorologiques;
- ▶ Prévoyez un endroit où vous pourriez vous réfugier au besoin;
- ▶ Assurez-vous que votre radio à piles fonctionne;
- ▶ Faites-vous une réserve d'aliments, d'eau potable et de fournitures médicales;
- ▶ Déménagez vos meubles et effets personnels à l'étage supérieur;
- ▶ Vérifiez le bon fonctionnement de la pompe submersible;
- ▶ Enlevez du sous-sol tout objet susceptible de flotter;
- ▶ Mettez en lieu sûr les polluants tels qu'insecticides, herbicides etc. Ces produits, s'ils sont mélangés à l'eau, peuvent contaminer votre maison et sont dangereux pour la santé;
- ▶ S'il y a un risque imminent d'inondation, fermez le gaz (si cela s'applique chez vous) et coupez complètement l'alimentation en électricité de votre demeure;
- ▶ Si vous possédez une salle de toilette au sous-sol, enlevez la cuvette et bouchez le conduit d'égout;
- ▶ Tous les conduits d'égout du sous-sol doivent être obstrués de la même façon;
- ▶ Protégez votre maison à l'aide de sacs de sable.

**98,7 pi ou 30,084 m**

**(au-dessus du niveau de la mer):**

*lorsque l'eau de la rivière Richelieu atteint ce niveau, la situation est critique et requiert des interventions de mesures d'urgence.*

## DISTRIBUTION DE SABLE:

---

Lorsque le niveau de la rivière atteint le seuil minimal d'inondation de 98,7 pi ou 30,10 m, la Ville offre gracieusement du sable aux résidents riverains.

- ▶ Des points d'ensachage de sable en vrac sont aménagés pour les citoyens intéressés.
- ▶ Les citoyens doivent prévoir le remplissage des sacs et le transport sécuritaire de ceux-ci vers leur domicile.



Il est possible que deux palettes de sacs de sable par résidence soient livrées dans les secteurs les plus à risque. Ceci est déterminé selon l'évolution de la situation et les résidents concernés sont avisés directement.

Cueillette: seuls les sacs de sable déposés sur des palettes seront ramassés après la période d'inondation.

## ATTENTION AUX POMPES ET AUX GÉNÉRATRICES

---

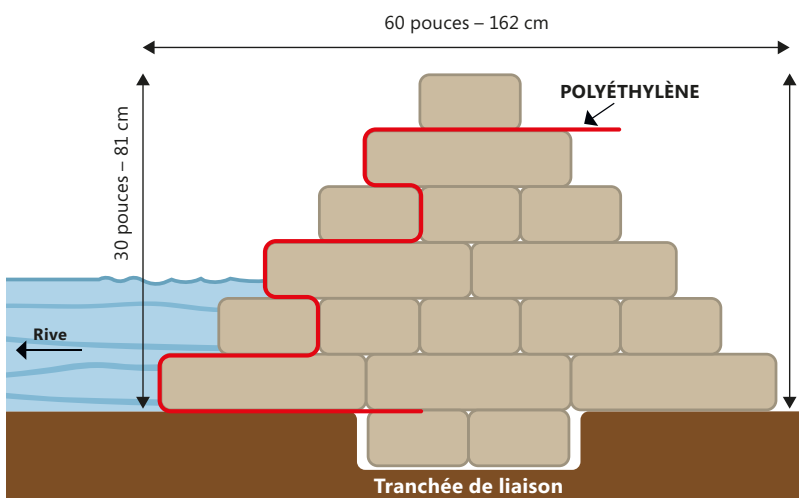
Lorsque vous videz votre sous-sol, soyez extrêmement prudent en actionnant vos pompes et génératrices, pour éviter de vous asphyxier, de vous électrocuter ou de mettre le feu.

L'utilisation de pompes (à essence) peut être une source **d'intoxication au monoxyde de carbone** ce qui peut causer des effets variés allant du mal de tête jusqu'au coma et la mort.

Il faut se souvenir que les gaz asphyxiants sont inodores, incolores et indolores. Vous devez placer ces appareils à l'extérieur et vous assurer que le vent ne pousse pas les gaz d'échappement vers l'intérieur de la demeure.

Si vous ou quelqu'un de votre entourage ressentez le moindre malaise, arrêtez le fonctionnement de votre pompe, appelez le 911 ou consultez un médecin immédiatement.

## COMMENT FAIRE UNE DIGUE?



Source: Organisation de la sécurité civile du Québec

À titre indicatif seulement, pour des instructions détaillées consultez le :  
[www.urgencequebec.gouv.qc.ca/Fr/situation-urgence/Pages/Inondation.aspx](http://www.urgencequebec.gouv.qc.ca/Fr/situation-urgence/Pages/Inondation.aspx)

**En période d'inondation, les pompiers  
et les policiers patrouillent les rues  
des secteurs touchés 24 h/24.**

**Les policiers assurent également  
la sécurité sur la rivière Richelieu.**



## SI VOUS DEVEZ ÉVACUER

- ▶ Informez les autorités municipales de l'endroit où vous logerez temporairement et où vous pouvez être joint, en contactant le Service de police au 450 359-9222, puis composer le 1;
- ▶ Prenez les dispositions pour les animaux de compagnie;
- ▶ Apportez les articles de votre trousse de survie dont les médicaments essentiels, les articles pour bébé et de toilette personnelle;
- ▶ Électricité: si le panneau de distribution est au sous-sol et que l'eau commence à recouvrir le plancher, **ne prenez aucun risque**, appelez Hydro-Québec qui viendra interrompre le service au compteur ou au poteau: 1-800-790-2424;
- ▶ Si vous prenez la décision de couper vous-même le courant, assurez-vous que vos pieds ne sont pas sur un plancher humide et que vous n'êtes pas appuyé contre une pièce métallique;
- ▶ Si le plancher est humide, tenez-vous sur une planche sèche et actionnez le commutateur à l'aide d'un bâton sec;
- ▶ Des précautions doivent être prises pour protéger vos appareils de chauffage. C'est votre fournisseur qui est en mesure de vous indiquer comment faire;
- ▶ N'hésitez pas à consulter un électricien.

### POUR DEMEURER BIEN INFORMÉS

*Les sources d'information sont nombreuses dont:*

- le site Internet de la municipalité;
- les pages Facebook et Twitter de la Ville;
- alerte SMS > [www.sjsr.ca/crués](http://www.sjsr.ca/crués);
- la ligne Info sinistre 450 357-2400;
- BOOM FM 104,1;
- et nos journaux locaux.

*N'hésitez pas à interpeller aussi le personnel municipal qui est présent dans les secteurs inondés.*



## APRÈS UNE INONDATION

---

Après une inondation, il importe de remettre votre résidence en état pour protéger votre santé et éviter que votre maison et son contenu ne subissent d'autres dommages.

- ▶ Faites preuve de prudence avant de rentrer chez vous. Consultez un électricien avant de rebrancher le courant et prenez garde aux chocs électriques;
- ▶ Lorsqu'il y a une accumulation d'eau de plus de 5 cm (2 po), portez des bottes de caoutchouc;
- ▶ Évitez que les rallonges électriques n'entrent en contact avec l'eau. Dans les zones inondées, coupez immédiatement le courant au panneau de distribution électrique si ce n'est déjà fait;
- ▶ Si le plancher près du panneau de distribution est mouillé ou humide, **faites appel à un maître électricien**;
- ▶ Consultez un spécialiste avant de remettre en marche les appareils de chauffage;
- ▶ Assurez-vous de la sécurité structurale de votre demeure. Soyez attentif à tout gauchissement des murs ou des planchers;
- ▶ Si vous avez un puits, faites analyser l'eau par un laboratoire privé;
- ▶ Tous les aliments qui sont entrés en contact avec l'eau (ou si l'électricité a été coupée pendant plus de 24 heures) doivent être jetés. Seules les boîtes de conserve, si elles ne présentent aucun dommage ou gonflement, peuvent être conservées. ***Cependant, ne prenez aucune chance avec des aliments suspects. En cas de doute, il vaut mieux les détruire. Même chose pour les médicaments et produits de toilette personnelle.***

### LES INONDATIONS HISTORIQUES:

-30,705 m/100,74 pi en 2011

-30,54 m/100,2 pi en 1922 soit la cote centenaire

-30,36 m/99,60 pi en 1993 soit la cote vingtenaire

-30,306 m/99,43 pi en 1998

## PREMIERS GRANDS TRAVAUX DE NETTOYAGE

---

- ▶ N'habitez pas dans une maison dans laquelle il y a eu de l'eau stagnante;
- ▶ Évacuez l'eau lentement, par étapes, soit environ le tiers du volume par jour;
- ▶ Ne chauffez pas votre demeure à plus de 4 degrés Celsius avant que toute l'eau ne soit retirée;
- ▶ Dès que le chauffage fonctionne, aérez les pièces en ouvrant portes et fenêtres. Vous faciliterez ainsi le séchage tout en éliminant les odeurs;
- ▶ Portez des gants de caoutchouc;
- ▶ Sortez tout ce qui peut être imbibé d'eau. Nettoyez et désinfectez chaque pièce inondée après avoir enlevé à la pelle si nécessaire, les déchets et la boue;
- ▶ Nettoyez à l'eau de javel (ne jamais mélanger d'eau de javel à de l'ammoniaque) et essuyez toutes les surfaces et les structures en vous assurant de créer un bon courant d'air pour évacuer les vapeurs. Rincez (info: [www.santemonteregie.qc.ca](http://www.santemonteregie.qc.ca));
- ▶ Essuyez les surfaces qui n'ont pas été directement touchées par l'inondation avec une solution composée d'une part d'eau de javel et de quatre parts d'eau froide ainsi qu'une petite quantité de liquide à vaisselle sans ammoniaque. Rincez;
- ▶ Il faut assécher les tapis et les moquettes dans les deux jours. Il faut jeter sans tarder les tapis et les moquettes qui ont été souillées par des eaux usées;
- ▶ Disposez des matelas, sommiers, oreillers, articles en tissus, meubles rembourrés qui ont été trempés. Ces articles ne peuvent pas être nettoyés à fond ni séchés rapidement. Le nettoyage à sec ne nettoiera que la surface et l'intérieur restera contaminé.

## BESOIN D'AIDE POUR VOUS PRÉPARER?

[www.preparez-vous.ca](http://www.preparez-vous.ca) (Guide de 72 heures)

[www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres/sinistres/inondation/](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres/sinistres/inondation/)



## POUR EN SAVOIR PLUS

Voici plusieurs coordonnées de différents partenaires et qui représentent une mine d'information. Il est conseillé d'en prendre connaissance avant la période de crue des eaux. Ainsi, au besoin, vous saurez où aller chercher les informations complémentaires.

- ▶ Consignes à respecter avant de vous rebrancher en toute sécurité : [www.hydroquebec.com/securite/innondation\\_securite.html](http://www.hydroquebec.com/securite/innondation_securite.html)
- ▶ Procédures pour désinfecter un puits : [www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/#desinfection](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/#desinfection)
- ▶ Conservation des aliments : [www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca)  
Onglet *Consommation des aliments* puis, dans le menu de gauche, > *Pannes d'électricité*
- ▶ Désinfection de la maison et les moisissures : [www.santemonteregie.qc.ca](http://www.santemonteregie.qc.ca)  
Onglet *Santé publique* puis, dans le menu de gauche, *Inondations (moisissures)*
- ▶ Comment disposer des débris : [www.compo.qc.ca](http://www.compo.qc.ca) ou 450 347-0299

## AVANT DE RÉINTÉGRER VOTRE DOMICILE, ASSUREZ-VOUS QUE:

---

- ▶ L'eau peut être consommée sans danger:
  - 450 359-2439, poste 2273 (usines de filtration)
  - Puits artésien: le propriétaire a la responsabilité de faire analyser l'eau de son puits par un laboratoire privé
- ▶ L'électricité peut être rétablie sans danger;
- ▶ Les installations sanitaires fonctionnent bien;
- ▶ Toutes les pièces inondées ont été nettoyées et désinfectées.

Il est également recommandé de nettoyer le terrain près de votre maison et d'y vaporiser des insecticides autorisés.



## EN PRÉVISION DE VOTRE RÉCLAMATION

---

- ▶ En premier lieu, contactez votre courtier d'assurances pour qu'il se prononce sur la couverture des dommages;
- ▶ Prenez des photographies donnant un aperçu des dommages causés;
- ▶ Retracez vos factures de biens acquis avant le sinistre y compris des factures d'entretien ou de réparation.

Notez qu'il s'agit là de suggestions de la part des autorités municipales. Cette liste n'est pas exhaustive et il est possible que d'autres mesures soient plus appropriées à votre situation.

*Ce document ne constitue pas une politique municipale et n'engage en rien la responsabilité de la municipalité quant aux dommages subis malgré le respect des suggestions proposées. Le propriétaire demeure responsable de la sécurité des lieux mais la Ville lui offre un soutien.*



Photo: Daniel Desroches

## 72 HEURES : VOTRE FAMILLE EST-ELLE PRÊTE?

---

Les gouvernements et les municipalités ont un important rôle à jouer avant, pendant et après un sinistre. Cependant, la sécurité civile est une responsabilité partagée. Même si la municipalité a son plan de mesures d'urgence, chaque citoyen est responsable de se préparer adéquatement pour faire face à un sinistre (inondation ou autre) et assurer son autonomie pour les 72 premières heures.

Pourquoi? Pour permettre aux autorités de déployer leurs plans de mesures d'urgence et porter secours à ceux dont le besoin est urgent et immédiat. Préparez-vous, vous et votre famille, à faire face aux premières 72 heures d'une situation d'urgence, une inondation ou autre.



# PRÉPAREZ UNE TROUSSE D'URGENCE

---

Une bonne trousse d'urgence devrait répondre aux besoins de la famille pendant au moins 72 heures (recommandation internationale). Voici quelques suggestions :

---

## Trousse de base

- Lampe de poche
- Radio portatif à piles (pour écouter les nouvelles)
- Piles de recharge (pour la radio et la lampe de poche)
- Trousse de premiers soins
- Bougies et allumettes/briquet
- Jeu de clés pour la voiture et la maison
- Argent de poche (avec des pièces de monnaie pour téléphoner)
- Documents importants (pièces d'identité, documents personnels)
- Aliments et eau embouteillée (un litre d'eau/personne/jour)
- Vêtements et chaussures (un rechange de vêtements par personne)
- Couvertures ou sacs de couchage (une couverture ou un sac par personne)
- Papier hygiénique et autres articles d'hygiène personnelle
- Médicaments (conserver une réserve d'environ une semaine de médicaments dans votre trousse, avec des copies de vos ordonnances pour les médicaments et les lunettes)
- Sac à dos (pour garder et transporter la trousse d'urgence)
- Sifflet (au cas où vous auriez besoin d'attirer l'attention)
- Jeu de cartes, jeux de société, livres
- Bloc-notes et crayons
- Liste de numéros de téléphone

## Trousse d'urgence pour l'automobile

- Pelle
- Sable, sel anti-glace ou litière pour chat
- Bandes de traction
- Chaîne de remorquage
- Boussole
- Chiffon ou papier essuie-tout
- Lanterne d'avertissement ou fusées éclairantes
- Vêtements et chaussures de rechange
- Aliments d'urgence
- Hache ou hachette
- Câbles de survoltage
- Grattoir et brosse
- Cartes routières
- Allumettes et bougies dans une boîte de fer-blanc (pour se réchauffer les mains, réchauffer une boisson ou s'éclairer)
- Extincteur
- Lampe de poche et piles
- Trousse de premiers soins avec sécateur pour les ceintures de sécurité
- Hydrate de méthyle (pour dégivrer les conduites de carburant et le pare-brise)
- Couverture

Songez également aux besoins particuliers de tous les membres de votre famille ainsi qu'à ceux de vos animaux domestiques.

## NUMÉROS UTILES

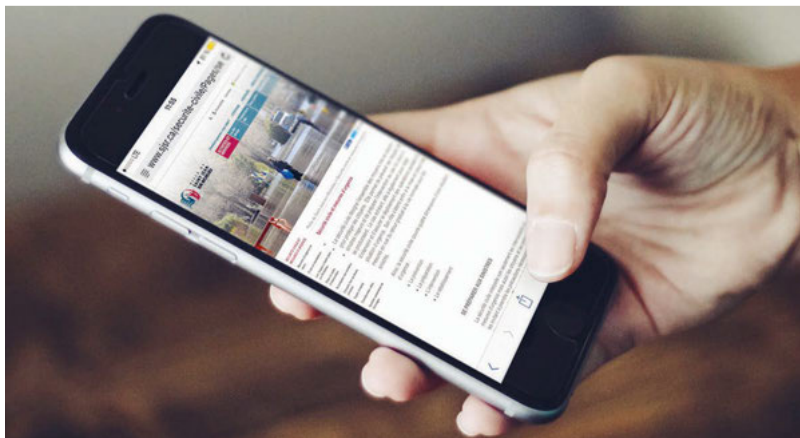
---

- ▶ Travaux publics ..... 450 357-2238
- ▶ Police et incendie ..... 450 359-9222 (puis composer le 1)
- ▶ Qualité de l'eau potable municipale ..... 450 359-2439, poste 2273
- ▶ Ligne INFO-SINISTRE (au besoin) ..... 450 357-2400
- ▶ Hydro-Québec, service à la clientèle ..... 1-888-385-7252 option 2
- ▶ Hydro-Québec, pannes et urgence ..... 1-800-790-2424
- ▶ CLSC ..... 450 358-2572
- ▶ Info-Santé ..... 811
- ▶ Odeurs et fuites de gaz ..... 911

Et pour tout savoir:

[www.sjsr.ca](http://www.sjsr.ca)

16



SUIVEZ-NOUS SUR :  /VilleStJeansurRichelieu  /VilleStJeanRich

Réalisé par le Service des communications  
en collaboration avec les services municipaux concernés

MAI 2019